

Rapport synodal suisse 2022

Les débats et les questionnaires synodaux en Suisse ont renforcé la prise de conscience de l'importance du baptême. Une Église synodale reconnaît de plus en plus la dignité de prêtre, de prophète et de roi ainsi que la vocation de tous les baptisés, qui doivent pouvoir s'y épanouir.

« Toi qui fais maintenant partie du peuple de Dieu, il te marque de l'huile sainte pour que tu demeures éternellement membre de Jésus Christ, prêtre, prophète et roi. »

(extrait du Rituel de baptême de l'Église catholique)

Le présent rapport a été finalisé à la suite de l'assemblée synodale suisse (31 mai 2022 à l'Abbaye d'Einsiedeln), en tenant compte du résultat des débats de cette journée. Le projet de rapport synodal rédigé par la Commission pastorale de la Conférence des évêques suisses à partir d'une évaluation commune des processus et des rapports diocésains en constitue le canevas de base.

Fribourg, le 12 juillet 2022



Les expériences faites durant la démarche synodale en Suisse

1. Le contexte de l'Église en Suisse

- 1.1. Une Église synodale trouve sa mission, sa vocation toujours dans un contexte concret. Cela implique une perception précise de la réalité et des défis, ainsi que la capacité d'organiser la mission sur la base d'un pouvoir de décision approprié.
- 1.2. Le processus synodal en Suisse doit donc être compris dans le contexte de la situation de l'Église en Suisse. Malgré des cultures ecclésiales différentes dans les régions linguistiques, la situation globale est comparable et peut être désignée par trois mots-clés : perte de pertinence de la tradition de la foi de l'Église, perte de confiance en l'Église et distanciation croissante envers l'Église.
- 1.3. Il ne faut pas oublier que dans les paroisses, les associations, les communautés, les ordres religieux et les diocèses, de nombreux fidèles contribuent quotidiennement à la vie de l'Église en Suisse. La diversité des ministères ecclésiaux – prêtres, diacres, agentes pastorales et agents pastoraux – contribue à donner à l'Église un visage aux riches facettes. C'est ici – et dans les structures du système dual – que se réalise déjà pour une part importante ce qui fait l'Église synodale.
- 1.4. Parallèlement, la tendance à se distancier de l'Église continue à progresser.
 - 1.4.1. La perte de confiance envers l'Église et ses dirigeants est massive chez les croyants et dans la société. La méfiance est grande.
 - 1.4.2. Les abus sexuels et spirituels de pouvoir dans l'Église et la culture ancienne du secret autour de ces agissements sont une cause essentielle de la perte croissante de crédibilité et de confiance envers l'Église.
 - 1.4.3. De nombreux baptisés appartiennent encore formellement à l'Église et paient l'impôt ecclésiastique, mais ils n'ont plus guère de lien réel avec la vie de l'Église et prennent de plus en plus consciemment leurs distances avec elle.
 - 1.4.4. De nombreux membres distanciés de l'Église prennent connaissance des événements ecclésiaux presque exclusivement par les médias et ne sont présents aux célébrations ecclésiales qu'à des occasions particulières.
 - 1.4.5. L'absence de véritables réformes et les réponses évasives ou dilatoires des responsables ecclésiaux à ces questions suscitent l'incompréhension et le mécontentement général, tant dans l'opinion publique que parmi les membres de l'Église.
 - 1.4.6. L'Église catholique devient de plus en plus un corps étranger dans la société et la culture suisses. Elle est de plus en plus sans voix par rapport à son contexte culturel et social et de moins en moins en mesure de communiquer la signification de la foi aujourd'hui.
 - 1.4.7. Cet éloignement des Églises par rapport à la société et le fait que de nombreux membres de l'Église se détournent massivement de l'Église, de la vie ecclésiale et des sacrements entraînent une augmentation croissante des sorties d'Église.
 - 1.4.8. Dans ce contexte, il est très difficile de convaincre des personnes de s'engager dans l'Église.
 - 1.4.9. Même si la prise en compte des problèmes est similaire, les approches et les solutions concrètes diffèrent culturellement et structurellement selon les régions linguistiques de Suisse. La Suisse romande et la Suisse italienne accordent plus d'importance à la réflexion critique sur le cléricalisme, tandis que la Suisse alémanique met plus résolument l'accent sur les expériences d'exclusion de groupes de personnes, en particulier des femmes, des personnes queer et des jeunes.

2. Dans cette situation : échos partagés sur le processus synodal

- 2.1. D'une part, un espoir s'est fait jour pour que, dans l'Église locale comme dans l'Église universelle, un nouveau départ puisse être effectivement amorcé, afin de sortir de l'encroûtement et de la raideur de l'Église ; cet espoir a souvent été lié à un sentiment de "dernière chance" pour des changements déjà souvent réclamés.
- 2.2. D'autre part, des doutes ont été émis sur le sens du processus synodal. Des perspectives de décision et d'action peu claires et le décalage entre la procédure synodale (recherche d'un accord) et la conception démocratique fondamentale, culturellement ancrée en Suisse (procédure de vote), affaiblissent la confiance dans le processus.
- 2.3. La crainte d'une nouvelle frustration des participants aux discussions, étant donné que les processus de type synodal précédents ont souvent conduit à des déceptions en raison de leur inefficacité.
- 2.4. Enfin, les questions relatives à la démarche synodale ont suscité des irritations, car elles nécessitaient un travail explicatif important et rendaient la participation difficile.

3. Les expériences

- 3.1. Les discussions ont créé un esprit communautaire générateur d'expériences étonnantes vécues en l'Église : les expériences partagées ont été interprétées comme révélatrices de la présence (manquante) de Dieu.
- 3.2. Les entretiens synodaux ont été perçus comme des expériences spirituelles ou mystiques, au cours desquelles les dimensions d'Église, de rencontre et de vie communautaire ont été vécues de manière nouvelle.
- 3.3. Lorsque l'Église a été perçue comme favorisant la rencontre et la communion, cet aspect de l'Église a été jugé plus important que la dimension de l'Église comme institution.
- 3.4. L'impatience, les blessures, les sentiments d'impuissance et la résignation face au manque de perspectives de réformes sont largement répandus. Lors des discussions synodales, de fortes attentes ont été formulées, mais des craintes ont également été exprimées, à savoir qu'une fois de plus, rien ne changerait.
- 3.5. N'ont participé aux discussions synodales que des personnes proches de l'Église, parfois engagées depuis des années au sein des structures ecclésiales et paroissiales ; il n'a pas été possible de recueillir des voix en dehors de ce cercle somme toute assez restreint.
- 3.6. La proportion de prise de position de personnes qui ne souhaitent aucun changement, qui s'orientent selon des images traditionnelles de l'Église et sont sceptiques sur l'idée d'Église synodale était globalement faible.

Résultats des questionnaires et des débats

1. Compagnons de route/participation

- 1.1. Le baptême est majoritairement évalué comme un critère d'appartenance à l'Église. Toutes les dimensions fondamentales de l'appartenance et de la participation à la mission ecclésiales y sont inscrites : la vocation sacerdotale, royale et prophétique de toute chrétienne et de tout chrétien.
- 1.2. Le refus d'accorder des droits égaux aux femmes et l'expérience de l'exclusion des personnes déclarant une identité LGBTIAQ* et des divorcés remariés sont compris comme autant de contradictions intérieures avec la foi et le baptême.

- 1.3. De nombreuses positions officielles de l'Église sur le rôle des femmes en Église et dans la société, sur la sexualité et les modes de vie sont perçues comme dévalorisantes et excluantes.
- 1.4. La nomination de femmes à des postes de responsabilité et à des fonctions ou ministères est considérée comme une promesse d'espoir pour une Église synodale. En revanche, lorsque l'exclusion persiste en théorie et en pratique, elle est souvent décrite comme une caractéristique d'une Église cléricale.
- 1.5. D'autres groupes de personnes ne se sentent pas accueillis. C'est notamment le cas de nombreux jeunes, mais aussi de personnes issues de l'immigration, de personnes ayant un handicap et de personnes distantes de l'Église.
- 1.6. Dans de nombreux lieux, la vie et l'engagement communautaires avec des fidèles se réclamant eux-mêmes exclusivement d'une identité traditionnelle sont considérés comme un défi, mais sont néanmoins une nécessité.
- 1.7. Dans l'ensemble, le regard porté sur l'Église est fortement orienté vers l'intérieur. On constate ici un mode de pensée marqué par le milieu paroissial. Cela sous-tend l'idée que les gens viennent (ou doivent venir) à la paroisse *de l'extérieur*. La mission d'une communauté ecclésiale *vers l'extérieur* est moins perceptible.

2. L'écoute

- 2.1. La qualité de l'écoute dans l'Église est considérée comme importante, mais elle fait souvent défaut. Écouter les autres permet, parfois aussi, d'entendre la voix de l'Esprit Saint.
- 2.2. Il y a une peur d'affirmer sa propre foi ou son mode de vie lorsqu'ils ne sont pas conformes à la foi officielle ou à l'enseignement de l'Église, ou ne semblent pas correspondre au langage de l'Église.
- 2.3. Là où les gens se sentent écoutés et que cela a eu un effet, ils ont l'impression d'être pris au sérieux.
- 2.4. Les représentants de la hiérarchie (en particulier les évêques et la direction des diocèses) sont perçus comme étant peu à l'écoute.
- 2.5. Plus le niveau hiérarchique de l'Église est proche de leur propre réalité (p. ex. la paroisse), plus les personnes se sentent entendues.
- 2.6. On souhaite et on espère une Église à l'écoute de chacune et chacun et qui ne rejette, ne préjuge et ne méprise personne en raison de son sexe, de sa sexualité, de son mode de vie, de son âge, de son statut social ou de son attitude personnelle face à la foi.

3. Prendre la parole

- 3.1. Une Église synodale doit contribuer à surmonter l'absence de langage adéquat dans la communication de la foi, tant en Église qu'envers la société.
- 3.2. Les conditions pour prendre la parole sont :
 - 3.2.1. la confiance envers les personnes concernées ;
 - 3.2.2. la réciprocité de la communication, dans la parole et l'écoute ;
 - 3.2.3. l'admission de sujets délicats, potentiellement conflictuels ;
 - 3.2.4. la nécessité de la participation et la transparence dans les processus de décision, et
 - 3.2.5. la capacité à surmonter l'inadéquation des modes d'expression de la foi, dont le langage, par rapport à la culture de la société.

4. Célébrations

- 4.1. Le regard porté sur les célébrations et la liturgie conduit à des observations contradictoires :

- 4.1.1. D'une part, la liturgie de l'Église est vécue comme un lieu d'expérience synodale de l'Église et de stimulation de l'esprit communautaire. Elle peut être le lieu d'une expérience profonde de Dieu.
- 4.1.2. D'autre part, les modes d'expression de la liturgie, son langage et ses formes, sont vécus comme incompréhensibles, peu en lien avec l'expérience et l'actualité et peu accueillants.
- 4.1.3. En outre, la liturgie ne rassemble souvent plus qu'un noyau intérieur de fidèles – pour beaucoup d'autres, même pour de nombreuses personnes engagées en Église – elle reste incompréhensible et inaccessible.
- 4.2. Les attentes sont les suivantes :
 - 4.2.1. La langue et les formes liturgiques doivent être adaptées aux contextes culturels et leur beauté et leur richesse doit être promue de manière plus consciente et culturellement appropriée.
 - 4.2.2. La diversité des célébrations liturgiques et des formes spirituelles doit être encouragée afin d'atteindre des personnes différentes.
 - 4.2.3. La dimension synodale de la liturgie doit être mieux respectée et les étroitesse cléricales doivent être évitées.

5. Coresponsabilité dans la mission

- 5.1. La coresponsabilité dans la mission de l'Église présuppose la reconnaissance et la promotion des charismes et des vocations propres des croyants. La dignité de prêtre, prophète et roi de tous les baptisés en constitue le point de départ.
- 5.2. Le fait de lier de larges pans de la responsabilité en Église à l'ordination exige que les conditions d'admission soient élargies. L'exclusion de certains groupes de personnes (femmes, personnes mariées) affaiblit l'acceptation aussi bien de l'Église en tant qu'institution que de ses représentants officiels.
- 5.3. La structure pyramidale de l'Église, en particulier la volonté de supériorité et de pouvoir de certains membres du clergé et de quelques théologiens, théologiennes et collaborateurs pastoraux, est considérée comme un obstacle à l'exercice de la coresponsabilité de tous les baptisés dans la mission de l'Église.
- 5.4. Là où la mission de l'Église est avant tout comprise comme un engagement pour son propre maintien, pour la préservation des structures traditionnelles, la disposition à la coresponsabilité diminue fortement.
- 5.5. De nombreux adultes, parents et membres du corps enseignant ne sont plus guère en mesure de transmettre aux enfants des contenus de la tradition chrétienne et de leur faire comprendre que l'Évangile et l'engagement ecclésial enrichissent la vie, fondent une communauté et donnent du sens.
- 5.6. L'engagement dans le domaine diaconal est varié. En même temps, la défense des personnes pauvres et marginalisées recèle parfois un germe de conflit en l'Église et dans la société : le travail social de l'Église est-il utile sans remettre en question les systèmes et les structures ? De telles questions freinent les gens dans leur engagement.
- 5.7. En Église, la capacité à gérer les conflits est à peine développée et exercée.

6. Mener le dialogue en l'Église et dans la société

- 6.1. L'expérience d'un dialogue abouti est rarement vécue dans l'Église et dans la société.
- 6.2. Les prises de position politiques ou éthiques de l'Église sont source de conflits lorsqu'elles sont perçues comme paternalistes ou discriminatoires.
- 6.3. Un dialogue abouti suppose, dans l'Église comme dans la société, des relations de confiance. Or, l'Église catholique en particulier ne jouit plus que d'une confiance limitée en tant qu'institution en Suisse.

- 6.4. L'Église catholique est perçue comme apte au dialogue lorsqu'elle arrive à admettre des opinions, des croyances et des valeurs différentes.
- 6.5. Dans les dialogues, on attend des compétences professionnelles et scientifiques. La crédibilité dans les débats augmente si les connaissances scientifiques, dans les domaines de la théologie, des sciences sociales et humaines par ex., sont reçues de manière sérieuse.
- 6.6. Les fidèles qui ont participé aux discussions synodales souhaitent une Église tolérante à la pluralité et capable de gérer les conflits, qui supporte également les processus de dialogue difficiles et se montre elle-même capable d'apprendre.
- 6.7. Dans le domaine de la diaconie, des conflits éclatent parfois à propos de positions de l'Église sur des questions sociales et politiques, et de la prise en compte du rôle de l'Église dans la société.
- 6.8. Il faudrait multiplier les offres de dialogue à différents niveaux avec des gens issus de groupes défavorisés de la population : p.ex. personnes touchées par la pauvreté ou issues de la migration, ou personnes qui ont besoin d'utiliser un langage facile à comprendre.
- 6.9. Un authentique dialogue est possible au sein de l'Église et entre Église et société là où se vit une Église synodale et où une culture cléricale étriquée est dépassée.
- 6.10. Les déclarations de l'Église, y compris celles des évêques, sont comprises lorsqu'elles utilisent un langage proche de celui des gens et qu'elles renoncent au jargon intra-ecclésial.
- 6.11. La façon de traiter les abus de pouvoir dans l'Église la discrédite aux yeux de nombreux croyants et d'une grande partie de l'opinion publique en tant que partenaire de dialogue et témoin du Royaume de Dieu.

7. Échange avec d'autres confessions chrétiennes

- 7.1. Pour de nombreux croyants, l'échange et la coopération avec des chrétiens d'autres confessions font partie du quotidien dans une Suisse pluriconfessionnelle.
- 7.2. De nombreuses personnes vivent dans des familles confessionnellement mixtes. Dans l'ancienne génération en particulier, les blessures causées par les représailles de l'Église envers les couples mixtes sont encore douloureusement présentes dans les mémoires.
- 7.3. Beaucoup considèrent que l'hospitalité eucharistique devrait exister depuis longtemps, ou qu'elle est appropriée ; beaucoup vivent de manière positive la façon dont elle est réalisée localement.
- 7.4. De nombreux croyants ne voient plus dans les différences confessionnelles, en particulier avec les Églises évangéliques réformées de Suisse des raisons fondamentales de séparation.
- 7.5. L'œcuménisme chrétien confronté au nouveau défi de la présence accrue de nouvelles Églises et confessions du fait de la migration, Églises orthodoxes ou Églises libres, par ex.
- 7.6. Les croyantes et les croyants ont plus ou moins de facilité à échanger avec des chrétiens d'Églises libres ou orthodoxes selon leur propre orientation spirituelle et leur formation religieuse. Le dialogue avec les tenants d'une interprétation fondamentaliste de la Bible est considéré comme difficile.
- 7.7. Quelques voix suggèrent que l'Église catholique romaine adhère au Conseil œcuménique des Églises.
- 7.8. Aujourd'hui, le dialogue interreligieux semble à beaucoup presque plus important que l'œcuménisme entre chrétiens.

8. Autorité et participation

- 8.1. Cléricalisme
 - 8.1.1. Le cléricalisme sape toutes les attitudes et pratiques synodales authentiques dans l'Église.

- 8.1.2. Le ministère sacerdotal a donc besoin d'une compréhension renouvelée pour pouvoir servir l'Église synodale.
- 8.1.3. Dans de nombreux débats synodaux, la vision hypertrophiée qu'ont certains prêtres de leur fonction et certains fidèles qui la partagent se heurte à des critiques. Une autorité sacerdotale étroite, arbitraire et trop institutionnelle est contraire à l'Évangile et aux attentes d'une Église synodale.
- 8.1.4. La critique de l'exercice du pouvoir par certains ministres se fonde sur l'observation de la mentalité cléricale, l'abus de pouvoir, la méconnaissance des réalités de la vie et de la culture en Suisse, la dévalorisation des femmes et le rejet des personnes issues de la mouvance LGBTIAQ*, le repli sur des représentations identitaires individuelles de la condition sacerdotale, le manque d'attention aux personnes, le désintérêt pour les pauvres, etc.
- 8.1.5. Des fidèles affirment que des expériences négatives avec des prêtres les ont amenés à prendre leurs distances, à être indifférents ou même à s'opposer à l'Église.
- 8.1.6. En Suisse alémanique notamment, du fait de l'expérience de l'égalité des droits dans la culture politique, l'exclusion des femmes du ministère sacerdotal fait l'objet de critiques ouvertes et, pour beaucoup, n'est plus acceptable.
- 8.2. Partage de l'exercice du pouvoir
 - 8.2.1. De nombreux croyants souhaitent une Église dans laquelle l'autorité et le pouvoir sont redistribués entre les ministres ordonnés, les personnes engagées en pastorale à titre professionnel et toutes les personnes baptisées.
 - 8.2.2. Les attentes sont les suivantes : des formes plus collégiales de direction à différents niveaux ; une direction avec des formes de participation représentatives de tout le peuple de Dieu ; la possibilité effective pour tous les baptisés de s'exprimer sur les questions locales les concernant directement ; la séparation des pouvoirs, une évidence dans tout système politique.
 - 8.2.3. Les traditions des ordres religieux sont considérées comme le point de référence d'une Église synodale. En leur sein, comme c'est le cas également de nombreuses associations catholiques, la participation effective et les pratiques démocratiques dans l'exercice de l'autorité vont de soi depuis longtemps.
 - 8.2.4. De bonnes expériences de pouvoir partagé sont réalisées dans les cantons suisses où l'organisation est régie par le système dual (corporations ecclésiastiques cantonales, paroisses de droit public ecclésiastique). Toutefois, le système dual actuel reste encore en deçà de la vision d'une Église synodale, parce qu'il ne concerne que certains aspects de la vie de l'Église. Il faut donc l'intégrer dans les réflexions sur le développement d'une Église synodale en Suisse.
 - 8.2.5. Les structures ecclésiales, mais aussi la culture de certains membres de conseils de paroisse, qui peuvent potentiellement s'opposer à une Église synodale, font l'objet de critiques. C'est surtout l'organisation « paroisse », avec la position centrale du prêtre, qui se heurte à la critique lorsqu'elle fait obstacle à une conception plus égalitaire des rôles et des modèles d'autorité.

9. Discerner et décider

- 9.1. La compréhension du devoir du discernement en tant que processus spirituel est vivante en Suisse. La messe et la prière sont considérés comme des piliers importants de ce processus, pour la disposition à la conversion de la communauté et de chaque fidèle.
- 9.2. Toutefois, savoir comment renforcer le discernement et la prise de décision comme pierre angulaire d'une culture ecclésiale dotée d'une structure correspondante reste une question ouverte.
- 9.3. On ne sait pas encore très bien comment se déroulent concrètement des processus de discernement et comment articuler de manière raisonnable et compréhensible discernement spirituel et connaissances scientifiques ou faits empiriques.

- 9.4. Le travail de discernement nécessite à la fois une grande confiance mutuelle et une grande transparence, afin d'éviter une approche manipulatrice de la spiritualité.
- 9.5. La crédibilité des processus de discernement diminue lorsque les décisions ne reflètent pas les résultats du discernement, et ce sans justification plausible ; il en va de même pour la motivation à participer aux organes correspondants, par exemple à des conseils.
- 9.6. Dans l'Église catholique, les paroisses constituent un niveau important de discernement et de décision. Il n'est pas rare que les occasions et les structures de travail de discernement y fassent défaut. Du coup, les décisions ne sont pas comprises, les personnes ne se sentent pas prises au sérieux et se détournent de la paroisse.

10. Se former à la synodalité

- 10.1. Dans le contexte de la culture démocratique suisse, avec ses procédures clairement réglementées et la grande transparence dans ses processus de consultation, de débat et de décision, l'Église catholique est particulièrement mise au défi de définir ses propres voies de décision de manière participative et transparente.
- 10.2. Il existe déjà dans certaines paroisses et certains diocèses une tradition de délibération synodale, de discernement et de recherche de consensus. L'action de l'Esprit saint y est perceptible, la réalité mystique de l'Église s'y manifeste.
- 10.3. La mise en place d'une culture synodale exige de la patience, de la fiabilité et un engagement formel. La confiance peut ainsi grandir, tout comme une compréhension spirituelle toujours plus profonde de la synodalité.
- 10.4. Une tâche permanente du développement synodal de l'Église est, outre l'écoute mutuelle et la prise au sérieux, la capacité d'autocritique de la part des personnes et notamment des groupes qui ne font pas encore partie de la communauté synodale ou qui ne peuvent pas, jusqu'à présent, se sentir invités et accueillis.
- 10.5. La formation en matière de synodalité exige de surmonter la peur de prendre la parole ou de partager ses propres expériences, ses questions et ses points de vue, et d'accepter les contributions des autres, même si les différentes opinions révèlent des divergences.
- 10.6. La crédibilité de l'Église synodale croît avec sa capacité à respecter et à reconnaître la liberté de chaque baptisé et de chaque être humain. A cela s'ajoute la volonté d'une confrontation intellectuellement honnête avec les sciences, en particulier les sciences humaines et sociales.
- 10.7. L'expérience du respect est une condition nécessaire pour participer comme chrétien(ne) par un engagement personnel à la construction d'une Église synodale et ne pas se contenter de consommer des prestations pastorales. Une formation commune des prêtres et des autres agents pastoraux contribue à une culture respectueuse.
- 10.8. En de nombreux endroits, les prêtres et les personnes engagées en pastorale à titre professionnel sont des personnes clés pour la réussite d'une Église synodale. En conséquence, la formation initiale et continue des prêtres ainsi que des autres responsables paroissiaux doit contribuer à la formation d'une attitude et d'un rôle synodaux. Ces personnes doivent être formées et soutenues pour que leur ministère serve à la participation de tous à une Église synodale

11. Votes minoritaires

- 11.1. Le présent rapport reflète de manière consensuelle les contributions au processus synodal. Bien sûr, il y a aussi eu des voix discordantes. En plus de l'éventail d'opinions entre fidèles plutôt traditionnels ou plutôt progressistes, une diversité culturelle apparaît dans certains domaines ; elle est liée à la migration qui se reflète également dans différentes représentations de l'Église.
- 11.2. Les avis minoritaires vont dans le sens suivant :

- 11.2.1. de questionner la nécessité d'une culture synodale pour l'Église catholique,
 - 11.2.2. de conserver le rôle des prêtres et la structure hiérarchique actuelle de l'Église,
 - 11.2.3. de limiter l'influence des laïcs et laïques dans l'Église, et
 - 11.2.4. de préserver et de promouvoir davantage les formes traditionnelles de la liturgie, en particulier la « forme extraordinaire » du rite.
- 11.3. Pour compléter, il convient de rappeler que la participation aux débats synodaux a surtout mobilisé des personnes proches de l'Église et engagées, par exemple en paroisse. Les opinions et les attitudes de nombreux membres distants de l'Église n'ont guère été prises en compte.

Perspectives

- 1. Pour envisager des étapes suivantes du processus, il semble d'abord nécessaire de poursuivre le travail d'écoute mutuelle entamé dans la démarche synodale, et de mettre en place les conditions ecclésiales d'une écoute commune des appels l'Esprit-Saint : dans l'écoute de la Parole de Dieu, dans l'attention à la parole les uns des autres et à la vie de nos contemporains.**

- 2. Mettre fin à l'exclusion de groupes de personnes : le rejet ouvert ou indirect ou la dévalorisation de groupes humains est contraire à une Église synodale tout comme à la promesse de l'Évangile.**
 - 2.1. Les femmes attendent à juste titre la pleine reconnaissance de leur dignité et de leurs droits, égaux à ceux des hommes. Cette attente correspond à la compréhension, largement partagée, du baptême. Inversement, l'exclusion des femmes de l'ordination et, par conséquent, de la participation aux décisions est, pour beaucoup, incompatible avec l'Évangile et l'action de Jésus.
 - 2.2. L'exclusion et la dévalorisation des personnes appartenant au spectre LGBTIAQ* sont également rejetées comme contraires à l'Évangile et à la foi vécue – leur intégration dans la vie de l'Église est perçue comme un témoignage de l'Évangile et une actualisation de la pratique de Jésus.
 - 2.3. La morale sexuelle et l'enseignement de l'Église doivent être révisés dans le cadre d'un dialogue synodal en lien avec les expériences des personnes et en prenant en compte sérieusement les recherches scientifiques et empiriques, et les propositions pastorales de l'Église doivent être modifiées en conséquence. Les attitudes fondamentales d'*Amoris laetitia* doivent être davantage mises en avant.
 - 2.4. L'attitude de l'Église envers les divorcés remariés se heurte à l'incompréhension. Le témoignage que donne l'Église d'un Dieu d'amour et de miséricorde est discrédité par l'exclusion des divorcés remariés des sacrements.
 - 2.5. Les réglementations au cas par cas concernant l'admission des divorcés remariés aux sacrements et le mandat ecclésiastique accordés à des agents pastoraux dont la forme de vie ne correspond pas aux normes en vigueur sont considérées comme insuffisantes. Elles dépendent du bon vouloir du ministre compétent et ne répondent pas à l'attente d'un réexamen fondamental des situations correspondantes.

3. Dépasser le cléralisme : le rôle des prêtres (ou des théologiennes, théologiens et collaboratrices, collaborateurs) dans une Église synodale doit faire l'objet d'une réflexion et d'une définition fondamentalement nouvelles – et ce :

- 3.1. au regard de la culture, des structures et des effets du cléralisme dans l'Église,
- 3.2. au regard des expériences d'abus de pouvoir spirituel et sexuel,
- 3.3. au regard du caractère sacramental conféré à tous les baptisés, détenteurs de la dignité sacerdotale,
- 3.4. au regard du lien entre les différents ministères, charismes et vocations dans l'Église,
- 3.5. au regard du lien entre le ministère sacerdotal et les expressions liturgiques de la sacramentalité de l'Église, en particulier la célébration de l'eucharistie et l'onction des malades,
- 3.6. dans l'optique d'un renversement de la compréhension du ministère ecclésial à partir des tâches : pour donner les compétences nécessaires aux personnes responsables en partant des services indispensables à la proclamation, la direction et aux sacrements, et
- 3.7. au regard des nécessités et des exigences des différents contextes culturels dans le monde, avec la possibilité de créer des solutions différentes selon les régions.

4. Introduire le partage dans l'exercice du pouvoir : la participation à une Église synodale pré-suppose la participation aux processus de discernement comme de décision.

- 4.1. L'Église synodale peut devenir réalité si la séparation des pouvoirs est atteinte et s'il est mis fin à la concentration du pouvoir décisionnel de l'Église entre les mains des clercs.
- 4.2. Le peuple de Dieu doit être effectivement impliqué dans le choix des ministres de l'Église. Cela vaut en particulier pour la désignation des évêques.
- 4.3. En même temps, l'étendue des pouvoirs de l'évêque doit être examinée de manière critique et être limitée. Dans une Église synodale, la crédibilité de la fonction suppose un partage du pouvoir et des responsabilités, ainsi qu'un contrôle transparent et une obligation de rendre compte de l'exercice du ministère.
- 4.4. La synodalité doit être développée et établie à la fois comme une culture au sein de l'Église, avec des processus transparents et des structures fiables. Ce processus évolutif doit être défini et décidé afin que la synodalité ne reste pas un thème saisonnier de l'Église.
- 4.5. Lors des débats synodaux, les structures ecclésiales duales, typiques d'une grande partie de la Suisse, ont été considérées comme un atout et une chance pour l'approche synodale. Toutefois, les responsables pastoraux et les instances de droit ecclésiastique public doivent ensemble – pour répondre aux exigences d'une Église synodale – développer, adapter et renouveler les liens entre synodalité et structures ecclésiastiques duales, les compétences correspondantes et les structures.

5. Respecter la contextualité et promouvoir la régionalisation : une Église synodale se manifeste toujours dans des contextes concrets. Elle est toujours engagée dans des situations concrètes.

- 5.1. Compte tenu des différences culturelles et des défis spécifiques à chaque contexte pour la mission de l'Église, il est nécessaire d'instaurer, dans l'Église universelle, des niveaux de responsabilité régionaux dotés de tâches propres et de compétences organisationnelles et décisionnelles.
- 5.2. Il convient de tenir compte des espaces culturels et des régions linguistiques ainsi que des régions politiquement cohérentes. Ainsi, le principe socio-éthique de la subsidiarité peut être mieux mis en valeur dans l'Église universelle.

- 5.3. Dans ce sens, il est nécessaire pour une Église synodale d'élargir les domaines de compétence, les responsabilités, les aptitudes et les compétences des conférences épiscopales nationales et continentales (ou selon les espaces culturels), afin de mieux soutenir le développement de la mission de l'Église dans les contextes des pays.
- 5.4. L'Église synodale ne peut fondamentalement se réaliser que si elle valorise la diversité des personnes, des cultures et des structures et qu'elle permet ainsi la participation de toutes et tous à la mission de l'Église.

6. Redynamiser la liturgie : la liturgie en tant que lieu d'expérience de l'Église synodale présuppose de dépasser son éloignement culturel.

- 6.1. Une marge de manœuvre pour l'inculturation des formes d'expression liturgiques et pour la diversité liturgique doit être créée ou accrue.
- 6.2. Pour cela, une Église synodale a besoin de la confiance de l'Église universelle dans les responsables locaux, dans leurs connaissances et leurs capacités à trouver et à adopter, avec le peuple de Dieu, des modes d'expression d'une liturgie vivante au sein d'un espace culturel.

7. Une Église en sortie : le processus synodal est un chemin d'apprentissage qui n'en est qu'à ses débuts.

- 7.1. Le dialogue avec les personnes distantes de l'Église et avec les jeunes n'est que rarement couronné de succès ; les participants aux débats représentent majoritairement des collaboratrices et des collaborateurs et des personnes liées à l'Église. Une compréhension courageuse de la mission de l'Église n'en est qu'à ses balbutiements.
- 7.2. Le dialogue avec la société reste également faible. On constate ici un éloignement progressif de l'Église par rapport à la société, mais, en même temps, l'exercice du dialogue doit être renouvelé.
- 7.3. De même, le dialogue avec les personnes touchées par la pauvreté ou marginalisées trouve peu de place. Il faut se rapprocher de l'existence des personnes touchées par la pauvreté et faire preuve d'ouverture à l'égard de leurs expériences de l'Évangile.
- 7.4. Une forte participation des personnes baptisées aux décisions est l'une des caractéristiques centrales d'une Église synodale.
- 7.5. Les assemblées synodales continentales et les synodes mondiaux doivent inclure des femmes et des hommes ayant le droit de vote, pour promouvoir la participation de tout le peuple de Dieu aux processus synodaux et aux décisions.